

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY du concours d'éducateur de jeunes enfants - Session 2011 -
--

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES COMPARÉS DE LA SESSION

Sessions	Postes	Admis à concourir	Candidats domiciliés hors Ile-de-France	Présents à l'écrit (absentéisme)	Présents / poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral	Admis (seuil)
2006	150	485	52%	408 (15,88%)	2,72	219 (9,00)	216	150 (11,33)
2007	200	543	51%	484 (10,87%)	2,42	316 (10,00)	310	200 (12,33)
2008	250	560	48,57%	496 (11,43%)	2,24	344 (9,00)	302	249 (9,75)
2010	326	793	50,06%	681 (14,12%)	2,09	402 (9,00)	398	326 (10,50)
2011	150	855	49,94 %	722 (15,55%)	4,81	248 (12,00)	247	149 (13,50)

Depuis la session 2006, on observe une augmentation régulière du nombre des inscrits. Le nombre de postes ouvert est en revanche en forte baisse cette année.

La session 2011 s'avère en conséquence beaucoup plus sélective que les quatre dernières sessions.

La proportion des candidats inscrits domiciliés hors Ile-de-France avoisine les 50 %, comme c'était le cas lors des quatre précédentes sessions, exposant à nouveau les collectivités du ressort du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, dont les déclarations de postes déterminent le nombre de postes ouverts au concours, au risque de ne pas pourvoir tous ces postes : nombreux sont en effet les candidats domiciliés hors Ile-de-France qui, devenus lauréats, ne postulent pas les postes proposés en petite couronne.

Comme ce fut le cas en 2010, ce concours est organisé en convention avec les centres de gestion de l'inter-région Ile-de-France Centre, ce qui contribue à la hausse du nombre de candidats domiciliés hors Ile-de-France.

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche des 21 à 30 ans (40,58 %).

19 candidats au total sont de sexe masculin (12 en 2010, 11 en 2008).

10,76% des inscrits ont déclaré n'avoir suivi aucune préparation au concours, pourcentage en forte baisse par rapport aux sessions 2007 (43 %) et 2008 (20,18%), et sensiblement identique à celui de la session 2010 (10,72 %).

239 candidats, soit 27,95% des inscrits, ont fait connaître qu'ils ont bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT, pourcentage à comparer avec ceux des sessions précédentes (32,79 % en 2010, 25,36% en 2008 et 24,27% en 2007).

Enfin, 502 candidats (58,71 % des inscrits) se sont préparés personnellement (contre 54,60% en 2010, 51,96% en 2008 et 28,73% en 2007).

II- LES RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

A- Les indicateurs du niveau des candidats

Les notes s'échelonnent de **0,00 à 20,00** (de 0,00 à 18,00 en 2010).

La plupart des indicateurs traduisent une **légère hausse du niveau** par rapport à la session précédente :

- la **moyenne** de l'épreuve : **9,77** (9,74 en 2010, 10,17 en 2008, 10,88 en 2007, 9,39 en 2006) ;
- le nombre de **notes égales ou supérieures à 10,00** : **378**, soit **52,35 % des présents**, contre 47,72 % en 2010, 57,06% en 2008, 65,29% en 2007 et 44,12% en 2006 ;
- le nombre de **notes égales ou supérieures à 12,00** : 248, soit **34,35 % des présents**, contre 28,63 % en 2010, 35,88% en 2008, 41,12% en 2007, 28,43% en 2006.

Toutefois, la proportion de notes éliminatoires est en forte hausse par rapport à la session précédente : **72 candidats (9,97% des présents)** obtiennent une **note inférieure à 5,00**, contre 23 (3,38 %) en 2010, 19 (3,83%) en 2008, 7 (1,45%) en 2007 et 17 (4,17%) en 2006.

B- Les signes distinctifs

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury examine quatre copies signalées par leurs correcteurs :

- deux copies comportent des titres soulignés en rouge ;
- une copie comporte, dans le timbre, la mention « Melle X éducatrice de jeunes enfants, crèche collective) ;
- une copie comporte, toujours dans le timbre, la mention « Crèche collective municipale, Mme X, éducatrice de jeunes enfants ».

Le jury prend la décision d'annuler les copies comportant des éléments soulignés en rouge.

En revanche, il décide de ne pas annuler les deux autres copies, mais demande que les candidats en cause soient avertis par courrier du risque encouru.

C- La fixation du seuil d'admissibilité

L'application du ratio traditionnel de 1,5 candidat admissible pour 1 poste se traduirait, compte tenu des **150 postes** à pourvoir, par un nombre théorique de 225 admissibles, soit un seuil à 12,00 qui rendrait de fait 248 candidats admissibles compte tenu du nombre de candidats ex aequo.

Un seuil à 10,00 rendrait admissible 378 candidats, soit plus de deux fois le nombre de postes ouverts au concours.

Le jury prend acte de la sélectivité de cette session 2011 (4,82 candidats présents pour un poste), et décide de fixer à **12,00 sur 20,00 le seuil d'admissibilité**, rendant ainsi admissibles **248 candidats**, soit 1,65 candidat pour un poste.

Un seuil à 12,50 sur 20,00 n'aurait permis l'admissibilité que de 208 candidats, soit 1,39 candidat pour un poste.

D- Le profil des candidats admissibles

Parmi les 722 candidats présents à l'écrit, 30,61% déclarent une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT (34,21% en 2010), 83 sont admissibles et représentent 33,47% des admissibles (33,58% en 2010).

405 des candidats présents, soit 56,09%, disent s'être préparés personnellement (54,63% en 2010) : 135 d'entre eux sont admissibles, soit 54,44% (54,73% en 2010).

Sur les 15 candidats présents de sexe masculin, seulement 5 sont admissibles.

327 (45,29 %) des candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité sont originaires de province (dont 5 des départements ultramarins). 120 d'entre eux sont admissibles (48,39 %).

III- LES RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

247 des 248 candidats admissibles se sont présentés à l'oral (soit un absentéisme de 0,40 %).

A- Les indicateurs du niveau des candidats

Les notes s'échelonnent de **4,00 à 20,00**, cette dernière note étant obtenue par 6 candidats (15 en 2010).

La **note moyenne** obtenue par l'ensemble des candidats présents s'élève à **13,73**, quasiment identique à la moyenne observée en 2010 (13,77), sans que le niveau s'éloigne significativement de ceux observés en 2007(13,67), 2006 (12,66) et 2005 (13,38).

190 candidats, soit 76,92 % des présents, obtiennent 10,00 ou plus (82,41 % en 2010, 73,84% en 2008, 83,55% en 2007, 75% en 2006, 79% en 2005).

116 candidats (46,96 %) des présents obtiennent à l'épreuve d'entretien une note supérieure ou égale à 15,00 sur 20.

B- Le seuil d'admission

Le jury constate qu'un seuil à 13,50 permet de pourvoir 149 postes.

Après avoir examiné le détail des notes obtenues à l'oral par trois candidats qui obtiennent 13,33 de moyenne générale, le jury, tout en mesurant qu'il est regrettable que l'ensemble des postes ne soit pas pourvu, juge que les fiches d'entretien (anonymées) de ces candidats ne contiennent pas d'éléments probants permettant leur départage.

Aussi, le jury décide de fixer définitivement le seuil d'admission à **13,50**, déclarant **149 candidats admis**.

C- Le profil des candidats admis

On constate une représentation quasi constante des candidats domiciliés hors région Île-de-France à toutes les étapes du concours : constituant 49,94 % des inscrits, et 45,29 % des présents à l'épreuve écrite, ils sont légèrement surreprésentés parmi les admis, puisqu'ils comptent pour 50,34 % de ces derniers.

Sur les 221 candidats présents à l'écrit déclarant avoir bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT (30,61 % des présents), 48 sont admis (32,21 % des admis).

IV- ÉVALUATION FINALE

A- L'épreuve écrite de rapport

Le sujet de l'épreuve écrite portait sur "le soutien à la parentalité dans le domaine de la petite enfance".

Le dossier comprenait, outre la "commande", 8 documents comptant au total 24 pages.

Vous êtes éducateur(trice) territorial(e) de jeunes enfants dans une crèche collective municipale. La directrice vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur le soutien à la parentalité dans le domaine de la petite enfance.

- Document 1 :** « Le délicat soutien à la parentalité » - La Gazette des communes Santé-Social - Septembre 2010 - 2 pages
- Document 2 :** « Éducateur de jeune enfants, acteur de prévention précoce » - Lien social - 17 novembre 2005 - 2 pages
- Document 3 :** « Accompagner les parents, un rôle professionnel » - Le Journal des Professionnels de l'Enfance - Juillet/Août 2010 - 2 pages
- Document 4 :** « EJE en centre maternel « éclaté », ou comment le nouveau diplôme ouvre le métier » - EJE - Juin/Juillet 2010 - 3 pages
- Document 5 :** « La collaboration parents-professionnels » (extraits) - Métiers de la petite enfance - Mars 2009 - 3 pages
- Document 6 :** « Les mutations de la famille » - Le Journal des Professionnels de l'Enfance - Mars/Avril 2010 - 3 pages
- Document 7 :** « Dossier : Parents et professionnels partenaires » (extraits) - Métiers de la petite enfance - Mai 2010 - 5 pages
- Document 8 :** « Dossier : La PMI en souffrance » (extraits) - Lien social n°987 - 30 septembre 2010 - 4 pages

Le sujet n'appelle pas de remarque particulière du jury, qui juge le thème pertinent et la composition du dossier adaptée.

B- L'épreuve orale d'entretien

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury a adopté la **grille d'entretien** suivante :

I- Présentation du parcours et projet professionnel	3 min	2 points
II- Conception de la fonction et positionnement	13 min	12 points
III- Connaissances de l'environnement territorial et professionnel	4 min	4 points
Motivation	Tout le long de l'entretien	2 points

- Conception de la fonction et positionnement

Les jurys d'entretien ont le plus souvent formulé des questions sous forme de mises en situation professionnelle. Le jury constate avec satisfaction que le temps alloué à cet item permet d'approfondir les situations et laisse place à des entretiens riches sur le fond permettant de vérifier la maîtrise de connaissances et le positionnement requis des éducateurs de jeunes enfants dont on attend bien plus que des auxiliaires de puériculture.

Le jury souligne en outre que les mises en situation proposées ont permis à tous les candidats de se positionner, quel que soit le cadre d'exercice de leur métier, qui peut aller par exemple de l'accueil itinérant en milieu rural au travail en zone urbaine sensible.

Il fait observer, enfin, que les candidats dont la présentation du parcours en début d'entretien laisse apparaître qu'ils sont admis à concourir au titre d'une équivalence de diplôme ou d'une reconnaissance de leur expérience professionnelle éprouvent assez fréquemment des difficultés à adopter le positionnement professionnel requis et à motiver leurs réponses.

- Connaissance de l'environnement institutionnel et professionnel

Le jury constate que les connaissances institutionnelles sont souvent très ténues, alors même qu'elles font appel à des notions essentielles que tout citoyen, et a fortiori tout fonctionnaire, devrait maîtriser.

En conclusion de ses travaux, le jury observe que la session 2011 a permis, notamment grâce à la qualité de l'épreuve d'entretien, de sélectionner des candidats incontestablement aptes à exercer les missions d'éducateur territorial de jeunes enfants.

Fait à Pantin, le 31 août 2011

Le Président du jury

Anthony GIUNTA,
Directeur général des services
de la ville de La Courneuve (93)